

Conseil Municipal du 30 mars 2009

Le trente mars deux mille neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Annabel BEAUPIED, Régis BLANQUART, Gilbert DECOODT, Christophe DEGOY, José DELAMARE, Marie-Christine DUPUIS, Benjamin GOULEY, Michel LASCROUX, Pierre LEBLOND, Béatrice NICOLLE, Catherine OSSENT, Sylvaine SANTO.

Secrétaire de séance : Christophe DEGOY.

Absents excusés : Laurent LEBLOND procuration à Bernard JEANNE, Jean-Michel MAZIER procuration à Gilbert DECOODT.

A - Approbation du compte rendu de la séance du 16 février 2009

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 16 février 2009.

B - Communications diverses

Monsieur le Maire rend hommage à André CHAPLAIN, Conseiller municipal de 1983 à 1989 et Adjoint au Maire de 1989 à 1995, décédé le jeudi 5 mars 2009. Il souligne ses profondes valeurs morales et humaines, son attachement au mélange des cultures, à la paix dans le monde ainsi que l'implication exemplaire dont il a fait preuve durant ses mandats successifs. Les membres du Conseil municipal s'associent à ce témoignage de mémoire et de reconnaissance.

Dans le cadre du projet de réalisation du lotissement sur le site de la Ferme DEBRUYNE, Monsieur le Maire précise que deux dossiers ont été déposés dans le but d'obtenir de nouvelles participations financières :

- l'aide relative à la basse consommation développée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- le prix du concours national des éco-quartiers en partenariat avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA).

Monsieur le Maire souligne le succès rencontré, comme chaque année, par le Festival des Transeuropéennes. Les représentations du Big Band du Lycée Jeanne d'Arc de ROUEN et de l'Orchestre des Jeunes de DUBLIN ont enchanté les nombreux spectateurs. Il note la parfaite organisation de Madame Sophie AGOUDAL et de Madame Ghislaine HALOT, agents des services municipaux. Il propose à l'Assemblée de transmettre une lettre de remerciement à Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise pour cette excellente manifestation.

L'enquête publique relative à l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de MESNIL-RAOUL est ouverte depuis le lundi 16 mars 2009 et se clôturera le samedi 18 avril 2009. Le Commissaire enquêteur assurera une permanence en Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier le mercredi 8 avril 2009 de 15 h 00 à 18 h 00.

La Communauté de l'Agglomération Rouennaise présente un mémoire sur sa politique de lutte contre la prolifération des ordures ménagères et sur sa volonté de développer l'éco-compostage. La commune est également sollicitée pour désigner des goûteurs d'eau parmi les administrés.

Monsieur le Maire déplore la fin de non recevoir que Madame Françoise GUEGOT, Députée de la circonscription, lui a opposée à sa demande de subvention au titre de la réserve parlementaire, destinée au projet de réhabilitation de la Ferme DEBRUYNE.

Pour répondre aux questions posées par le Conseil municipal pour organiser le Service Minimum d'Accueil, Monsieur l'Inspecteur d'Académie se contente de rappeler, dans une lettre datée du 23 mars 2009, que la mise en oeuvre du droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et primaires a été instituée par une loi, explicitée par la circulaire du 26 août 2008 et qu'il relève de la mission du maire de l'appliquer.

Monsieur le Maire annonce enfin qu'il est intervenu auprès d'un agriculteur local qui utilisait sans ménagement un canon d'effarouchement d'oiseaux causant ainsi d'importants désagréments sonores.

C - Délibérations

1 – Budget primitif 2009 - Ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 16 mars 2009 ;

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif 2009 de la Ville comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement :	605 759,26 €	605 759,26 €
Fonctionnement :	<u>690 660,00 €</u>	<u>690 660,00 €</u>
Total :	1 296 419,20 €	1 296 419,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Budget primitif 2009 – Atelier relais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 16 mars 2009 ;

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif 2009 de l'Atelier relais comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement :	70 000,00 €	70 000,00 €
Fonctionnement :	<u>63 206,09 €</u>	<u>63 206,09 €</u>
Total :	133 206,09 €	133 206,09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Taux d'imposition 2009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 portant loi de finances pour 2009 ;

Vu l'état n°1259 TH-TF portant notification des taux d'imposition de 2009 ;

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 16 mars 2009 ;

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de fixer les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit :

	Taux N-1	Taux 2009	Variation	Bases	Produit
Habitation :	10,72%	10,91%	1,80%	792 600	86 473 €
Foncier bâti :	26,58%	27,16%	2,20%	538 300	146 202 €
Foncier non bâti :	49,48%	50,37%	1,80%	17 000	<u>8 563 €</u>
				Total	: 241 238 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

4 – Subvention aux associations

Dans le cadre du vote du budget primitif, Pierre LEBLOND, Conseiller municipal, propose aux membres de l'Assemblée d'allouer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2009 :

- ASRV Badminton	696,00 €
- ASRV Football	345,00 €
- ASRV Jog'Nature	345,00 €
- ASRV Gym volontaire	345,00 €
- ASRV Tennis	1 034,00 €
- CCAS	7 000,00 €
- Club de l'Amitié	345,00 €
- Club du 3ème Âge	345,00 €
- Collèges (voyages)	500,00 €
- Comité des Fêtes	345,00 €
- Coopérative maternelle	1 200,00 €
- Coopérative primaire	1 600,00 €
- Interlude	1 806,00 €
- Jeunes Roncherollais	150,00 €
- Médailleurs du travail	50,00 €
- Réveil Roncherollais	811,00 €
- Roncherolles Rando	345,00 €
- Syndicat des Collèges	8 400,00 €

Il précise que ces montants seront ajustés et versés sous réserve de production par les différentes structures des pièces justificatives requises (statuts, bilan moral et financier, assemblée générale publique...).

Pierre LEBLOND, Conseiller municipal, travaille actuellement sur un projet de convention régissant les règles communes et applicables à la vie associative locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Souscription d'un emprunt

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour financer le programme d'investissement 2009, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000,00 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des solutions de financement envisageables et après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt avec l'établissement bancaire répondant au mieux aux caractéristiques suivantes :

- montant de 100 000,00 €,
- durée de remboursement de 15 ans,
- taux fixe,
- versement des fonds à la demande de l'emprunteur suivant un calendrier prédéfini,
- périodicité du remboursement annuelle,
- mode d'amortissement à échéances constantes.

6 – Grange DEBRUYNE – Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les modalités financières du marché de maîtrise d'oeuvre attaché à la déconstruction sélective de la Ferme DEBRUYNE et de la réhabilitation de la Grange :

Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 550 000,00 € H.T.

Tranche ferme

Forfait prévisionnel de rémunération : 2 887,50 € H.T.

Soit un taux de rémunération de 0,525 %.

Tranche conditionnelle

Forfait prévisionnel de rémunération : 57 750,00 € H.T.

Soit un taux de rémunération de 10,50 %.

Il indique que l'exécution des études d'avant projet définitif (APD) permet au maître d'oeuvre de s'engager sur un coût prévisionnel de réalisation des travaux. Ce dernier est aujourd'hui arrêté à 550 000,00 € H.T. conformément à l'étude initiale. Le maître d'oeuvre s'engage à le respecter (taux de tolérance établi à 4%) sous réserve de sanctions pécuniaires définies dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Après en avoir délibéré, Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à entériner cette disposition par voie d'avenant au contrat initial.

7 – Grange DEBRUYNE – Demande de participation FAA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les participations du Fonds d'Aide à l'Aménagement 2007 et 2008 de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise ont été consacrées à la réhabilitation de la Grange DEBRUYNE.

Considérant le programme d'investissement de l'exercice, il propose l'affectation de l'attribution 2009 à cette même opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

D – Questions diverses

1 – Interventions de Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux

Gilbert DECOODT, Adjoint délégué aux Travaux, annonce que l'opération de désamiantage de la Grange DEBRUYNE est terminée. La déconstruction débutera le 1^{er} avril 2009 pour une durée de trois semaines.

...

Pierre LEBLOND, Conseiller municipal, informe l'Assemblée que l'association « Le Vivier de Roncherolles » semble disposée à convoquer une assemblée générale publique. Dorénavant, l'engagement de cette structure est limité à la mutualisation des achats. Ces éléments concluent la dernière rencontre entre Corinne PETIT, Présidente de l'association et la municipalité.

...

Benjamin GOULEY, Conseiller municipal, regrette que certains administrés méconnaissent la législation en matière du bruit occasionné par l'utilisation de tondeuses à gazon, de tronçonneuses, de perceuses ou de tout autre outil susceptible de causer une gêne pour le voisinage.

Monsieur le Maire rappelle les limites que chacun doit respecter en ce qui concerne les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide de tels matériels :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Benjamin GOULEY, Conseiller municipal, propose de rappeler ces règles dans le prochain bulletin municipal. Les membres de l'Assemblée approuvent cette initiative.

...

Michel LASCROUX, Conseiller municipal, observe que les travaux d'élagage sont sérieusement avancés sur le territoire communal. Il manifeste sa vive satisfaction.

...

Marie-Christine DUPUIS, Conseillère municipale, souhaite que les panneaux indicateurs de la Société ETANEL soient supprimés.

Monsieur le Maire demande à Michel LASCROUX, Conseiller municipal, de substituer ces derniers par une signalisation favorable au Café-épicerie.

...

Béatrice NICOLLE, Conseillère municipale, s'interroge sur la demande présentée par Monsieur et Madame BENARD ainsi que par Madame MAHIEU, dans une lettre datée du 12 mars 2009 adressée au Commissaire-Enquêteur et dont copie a été adressée à quelques élus, liée aux emplacements réservés sur la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il est nécessaire, avant toute étude, de prendre connaissance du rapport du Commissaire-Enquêteur désigné pour l'enquête publique attachée à la modification du Plan d'Occupation des Sols.

...

Monsieur Christophe DEGOY, Conseiller municipal, évoque une erreur dans la rédaction du compte rendu du dernier Conseil municipal. Il remarque que son abstention lors du vote du point n°7 relatif au loyer dû par la Société ETANEL n'a pas été prise en considération.

Monsieur le Maire précise que le compte rendu de chaque séance est transmis dans un délai dix jours à l'ensemble des Conseillers municipaux. Dès lors, les observations constatées à la lecture du document peuvent être communiquées au Secrétaire de Mairie avant la réunion suivante et l'approbation définitive de celui-ci.

Christophe DEGOY, Conseiller municipal, présente brièvement les décisions prises par le Conseil municipal des Jeunes. A ce titre, une délégation de jeunes conseillers sera reçue prochainement par le Bureau municipal afin d'exposer davantage les idées engagées.

...

Sylvaine SANTO, Adjointe déléguée aux Affaires scolaires, énumère une liste de réparations à effectuer dans les locaux scolaires. Elle insiste sur le retard pris dans le remplacement d'un sanitaire cassé.

Gilbert DECOODT, Adjoint délégué aux travaux, répond que ces tâches seront effectuées durant les prochaines vacances scolaires.

...

José DELAMARE, Adjoint délégué au Développement durable, décline les animations (exposition, conférence...) qui seront proposées lors de la journée de l'environnement, le samedi 20 juin 2009. Il présente également le dernier numéro du magazine AREHN-Info qui inclut un article consacré à la Commission extra-municipale du Développement durable de Roncherolles-sur-le-Vivier.

...

Suspension de séance à vingt deux heures trente minutes.
Reprise de séance à vingt deux heures trente cinq minutes.

Calendrier

Foire à tout le dimanche 5 avril 2009.
Chasse aux oeufs le samedi 11 avril 2009.
Soirée ASRV Football le samedi 25 avril 2009.
Championnat de France de Longskate du vendredi 1er mai au dimanche 3 mai 2009.
Cérémonie du 8 mai 1945 - Remise des médailles du travail.
Repas des Aînés le samedi 9 mai 2009.
Course pédestre « La Ronce » le samedi 16 mai 2009.
Représentation du Réveil Roncherollais le samedi 23 mai 2009.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt deux heures quarante cinq minutes.